ÉM. ANNET. — COTONNIERS DE L'AFRIQUE TROPICALE FRANÇAISE. 231 culture. A côté des individus bien fumés, bien nourris, destinés au rôle de femelle, dans la même planche ou dans la planche voisine, se trouveraient sur un sol cultivé, mais peu fertile ceux auxquels serait réservé le rôle pollinisateur.

Et ceci sera ma conclusion. Depuis dix ans, ces faits et ces réflexions reviennent de plus en plus fortement à mon souvenir et à mon esprit. Il y a là des inconnues nombreuses, il y a là des coins obscurs à éclairer. Tant au point de vue de la vérité scientifique que de la pratique, il serait intéressant et peut-être très utile de travailler dans ce sens qui n'est plus dans ma spécialité. Je livre donc le sujet aux jeunes, animés d'un bon esprit scientifique, qui ne craignent point le travail. Tous mes vœux les accompagnent.

- M. R. Hamet fait une communication sur un Sedum curieux de l'herbier du Muséum 1.
- M. F. Camus offre de la part de l'auteur un travail de M. R. Douin sur le Sporophyte chez les Hépatiques.

Observations sur les Cotonniers de l'Afrique tropicale française;

(Suite et fin 3);

PAR M. ÉM. ANNET.

5. Gossypium punctatum Schum. et Thon.

Plante vivace, arbuste de 1 m. à 1 m. 50 de hauteur, ponctué de noir sur tous ses organes, les jeunes organes pubescents, mais perdant cette pubescence en se développant; tige assez robuste; rameaux étalés, de couleur rougeâtre, mais à l'état jeune; stipules ovales oblongues lancéolées, caduques à la maturité; pétioles plus longs que la feuille; feuilles assez petites, mais atteignant 6 à 7 cm. de largeur, glabrescentes excepté sur les nervures de la face inférieure, ovales subarrondies, plus larges que longues, cordées auriculées, limbe trilobé, 2 lobes supplémentaires s'accusant dans les plus grandes feuilles, lobes larges triangulaires, apiculés, le lobe principal ne dépassant pas le tiers de la hauteur de la feuille, la nervure principale portant une glande apparente; fleurs

2. Voir plus haut, p. 161.

^{1.} Le manuscrit de cette communication n'est pas parvenu au Secrétariat.

solitaires, à l'extrémité d'un pédoncule court, trigone; bractées ovales aiguës, très brièvement réunies à la base, profondément auriculées, 9-11-dentées, ciliées persistantes et devenant accrescentes au fruit à la maturité; calice campanulé portant 5 dents aiguës ou, par un effet de l'hybridation ou de variation culturale, ne présentant que des dents irrégulières, parfois à peine prononcées 1, glabre, portant 3 glandes opposées à la séparation des bractées: corolle dépassant à peine les bractées, la surface inférieure recouverte d'un tomentum léger; pétales de couleur jaune pâle, souvent striées de raies purpurines non persistantes; capsule petite, ovale oblongue, terminée en pointe, possédant 3 ou 4 loges; graines au nombre de 3 à 8 par loge, irrégulières, recouvertes d'un feutrage épais vert ou brun et de fibres d'un blanc pur légèrement rugueuses.

Hab. — Sénégal (Herb. Adr. de Jussieu, n° 182. A.), Thiès, jardin de la mission, 11 décembre 1899, n° 3 051; Badinko, 31 janvier 1899, n° 150; Matam, 3 décembre 1898, n° 3 053 (A. Chevalier).

Casamance: cultivé par les indigènes, janvier 1900, nº 031; Séleki,

janvier 1900, nº 3 062 (A. Chevalier).

Guinée française: Borvali, 10 janvier 1906, n° 15 104 (A. Chevalier).

Soudan français: bords du lac Faguibine à N'bouna, 15 août 1899, n° 029, 3 065; Djenné, 16 septembre 1899, n° 030, 3 046, 3 047, 3 048, 3 056, 3 059; Guiancorokoura, 9 février 1899, n° 327; Zandiela, 11 avril 1899, n° 693; San, 25 juin 1899, n° 1 072; Dendé, 8 juillet 1899, n° 1 154; Tombouctou, 17 juillet 1899, n° 1 205 ter; Kabarah, 2 août 1899, n° 1360; de Djenné à San, 12 septembre 1899, n° 3 050; Sansanding, 25 septembre 1899, n° 3 057, 3 058, 3 063; Sumpi, 28 août 1899, n° 3 060 (A. Chevalier). — Niger Tchad, mission Tilho, janvier et juillet 1907.

Dahomey: Cotonou, autour des habitations indigènes, 13 juillet 1900 (O. Debeaux). — Abondamment cultivé, Savalou, février 1912 (E. Annet).

Torritoire de Charie Der Banda Vers Balidia & décembre 1902.

Territoire du Chari: Dar Banda, Kaga Balidja, 8 décembre 1902, nº 6 710; région du Iro, Koulfé, 25 au 30 juin 1903, nº 8 905, 9 156; région du Iro de Kindgia à Balbidgia, 20 au 25 juin 1903, nº 9 138 (A. Chevalier).

Noms vernac. — Soudan français : Habou (sonraï). — Dahomey : Avokansi (fou), Oou (nagot).

Obs. — Cette espèce peut être considérée comme une forme dégénérée du G. hirsutum dont elle présente en grande partie les caractères. Sous l'influence du milieu, elle est devenue une espèce essentiellement

1. Le peu de stabilité du caractère différentiel des deux variétés Nigeria et Jamaica admises par Watt (The wild and cult. cot. pl., p. 170) basé sur les divisions du calice nous a amené à considérer ces deux variétés comme devant être groupées sous le même nom spécifique, aucune différenciation nette ne pouvant être établie entre elles.

ÉM. ANNET. — COTONNIERS DE L'AFRIQUE TROPICALE FRANÇAISE. 233

africaine, représentée par la variété N'Dargua de Sénégambie signalée par M. Yves Henry¹, aussi aucune des variétés culturales étrangères ne peut s'y rapporter.

La plus grande partie des cultures cotonnières de l'Afrique française est constituée par le *G. punctatum*, au moins dans les régions où la culture du Coton est pratiquée par les indigènes pour leurs seuls besoins. Au Dahomey cette espèce entre pour une proportion variant entre le tiers et le quart dans la composition des cultures.

6. Gossypium peruvianum Cav.

Plante vivace, arbrisseau de 1 à 2 mètres de hauteur : tige et rameaux robustes, ronds, légèrement pileux à l'état jeune; tige de couleur rouge marron à la base; stipules oblongues ou le plus souvent linéaires lancéolées, atteignant 18 mm. de longueur, ciliées sur les bords; pétioles plus longs d'un tiers que la feuille, portant quelques poils seulement dans la partie supérieure; feuilles grandes ovales cordées, dépassant souvent 15 centimètres de largeur, la face supérieure glabre, les nervures de la face inférieure pileuses; limbe profondément 3-5-lobé, le lobe principal de la longueur des trois quarts de la feuille, lobes triangulaires, ovales acuminés; la nervure principale, et quelquefois les 2 nervures secondaires portant à 1 cm. du pétiole une large glande apparente; fleurs portées sur des rameaux extra-axillaires, chaque rameau portant de 1 à 3 fleurs; pédoncule trigone, plus court de moitié que les bractées lors de la maturité; bractées ovales aiguës, presque libres, très brièvement réunies entre elles à la base, profondément auriculées, grandes, atteignant 5 cm. de hauteur sur 4 de largeur, assez profondément incisées, portant de 9 à 11 dents, légèrement ciliées; calice portant 5 dents très courtes et obtuses, et à la base 3 glandes très apparentes opposées aux séparations des bractées; corolle d'une grandeur égale au double des bractées; pétales jaunes, passant quelquefois au jaune orangé à la maturité; capsule ovale oblongue, glabre, possédant 3 ou 4 loges, graines au nombre de 3 à 6 par loge, grandes, recouvertes d'un épais feutrage de couleur blanche brune ou verte et de fibres fines et soyeuses, fortement adhérentes.

Hab. — Soudan français : coton du Dahomey cultivé à la station agronomique de Koulikoro, septembre 1910, n° 25 018 (A. Chevalier).

Côte d'Ivoire: Dabou, 1895 (Herb. L. Pierre). Cercle du Baoulé nord, environs de Nzi près Mbayakro, 4 août 1909, n° 22 267 (A. Chevalier).

Dahomey: cercle de Zagnanado, pays des Hollis, entre Adjaouéré et Abbo, 4 février 1910, nº 22 953; environs du poste de Zagnanado, 14 et

^{1.} Henry (Yves), La question cotonnière en Afrique Occidentale Française.

T. LX. (SÉANCES) 16

15 février 1910, n° 23 077; environs d'Agouagon, 2 et 4 mai 1910, n° 23 502; entre Agouagou et Savalou, 19 mai 1910, n° 23 674; monts Atacora, pays Somba, 300 à 600 mètres d'altitude, cultivé par les Sombas, 18 juin 1910, n° 24 111, 24 112 (A. Chevalier). — Espèce la plus communément cultivée, Savalou, février 1912 (E. Annet).

Noms vernac. — Dahomey: Avokansou (fou), Oou (nagot).

OBS. — D'introduction récente en Afrique Occidentale, cette espèce est la plus communément cultivée partout où la culture du coton est pratiquée d'une façon intensive par l'indigène, par suite des encouragements des européens, en particulier au Soudan et au Dahomey. Sa productivité et sa résistance au climat l'ont fait rechercher par les cultivateurs qui, bien que la cultivant avec les autres espèces ou formes, savent très bien différencier et apprécier ses qualités.

Au Dahomey notamment, elle est la plus répandue dans les cultures du Bas et du Moyen Dahomey et elle contribue en grande partie à constituer les caractères des fibres des cotons dahoméens.

Comme les autres espèces, le G. Gossypium peruvianum présente de nombreuses variations. Hybridé avec le Gossypium hirsutum, il donne les cotons de l'Amérique du Sud, des Andes et du Pérou, et ses hybrides avec le G. barbadense (Sea Island) fournissent les cotons égyptiens. Dans ces derniers, le feutrage dense du Gossypium peruvianum type, est presque complètement atrophié et ne manifeste plus que par une pubescence courte sur les stries longitudinales que présente la graine. Cette particularité des cotons égyptiens, Mit, Afifi, Abassi, Ashmouni... etc. les faits classer commercialement parmi les variétés à graines lisses.

7. Gossypium barbadense L.

Plante vivace, arbuste de 1 à 2 mètres de hauteur, glabre, excepté sur les nervures des feuilles et les jeunes organes; tiges et rameaux arrondis ponctués de noir, de couleur brun rouge, rameaux dressés; stipules linéaires, ovales-aiguës; pétioles environ de la longueur de la feuille, portant des poils peu abondants vers l'extrémité supérieure, feuilles grandes, de consistance robuste, atteignant 10 à 12 centimètres de largeur, glabres excepté sur les nervures de la face inférieure, ovales oblongues, plus longues que larges, cordées; limbe 3-5-lobé, lobes profonds d'une longueur égale aux trois quarts de la longueur de la feuille, ovales-oblongs acuminés, environ deux fois plus longs que larges, la nervure principale portant près de la base une glande apparente; inflorescence axillaire, fleurs isolées; pédoncule court, trigone, s'élargissant vers le point d'insertion des bractées; fleurs assez grandes; bractées ovales oblongues, presque entièrement libres, fortement cordées, glabres, nettement veinées, grandes, atteignant 4 centimètres en largeur ou en hau-

teur, peu profondément incisées, portant de 5 à 9 dents; calice glabre, 5-crénelé, à dents très courtes à peine apparentes, portant à la base 3 grosses glandes; corolle d'une grandeur ne dépassant pas le double de celle des bractées; pétales jaunes à tache pourpre à l'étranglement, légèrement pubescents sur la face inférieure; capsule ovale oblongue, acuminée, à 3 loges; graines noires au nombre de 6 à 10 par loge, libres entre elles, ovales et acuminées, lisses sur la plus grande surface et possédant près du hile une touffe de petits poils courts et bruns, recouvertes de fibres blanches longues et soyeuses peu adhérentes.

Hab. — Soudan français: introduit et cultivé au jardin du poste de Bobo-Dioulasso, 29 mai 1899, n° 920 bis; Sansanding, 25 sept. 1899, n° 3054 (A. Chevalier). — Niger-Tchad, juillet 1907 (Mission Tilho). Côte d'Ivoire: Indénié, Katasso près Zaranou, 17 mars 1907, n° 17 601,

17 602; bassin du moyen Cavally, pays des Yabas, village de Tébo et environs, 10 au 12 juillet 1907, n° 19383; entre Adzopé et Boudepé, 29 décembre 1909, n° 22 675 (A. Chevalier).

Dahomey: cercle d'Abomey, Bohicon, 18 février 1910, nº 23 125 (A. Chevalier). — Savalou, février 1912 (E. Annet).

Obs. — Cette espèce a été l'objet de nombreuses tentatives d'acclimatement en Afrique Occidentale, tant de la part de l'Administration, que de celle de l'Association cotonnière. Il serait en effet désirable de la voir introduite dans les cultures indigènes, mais les essais tentés jusqu'alors n'ont pas été couronnés de succès. Deux causes semblent empêcher son acclimatement : sa trop grande facilité à la dégénérescence et la structure trop fragile de ses tissus qui l'empêche de résister aux rigueurs climatériques ou aux attaques des maladies. Lorsque les indigènes seront à même d'employer des façons culturales moins rudimentaires, il ne sera pas impossible d'obtenir des variétés hybrides qui, bien adaptées, donneront des résultats satisfaisants.

Les diverses races et formes du G. barbadense constituent toute la série des Sea Island, cotons à longues soies cultivés dans toutes les parties du monde.

8. Gossypium brasiliense Macf.

Plante vivace, arbuste de 1 à 2 mètres de hauteur; tige et rameaux arrondis, glabres, de couleur brun rouge ponctués de noir, rameaux dressés; stipules linéaires ovales aiguës, excepté celles de l'extrémité supérieure des rameaux florifères, plus larges et auriculées; pétioles ne dépassant pas la longueur de la feuille, glabres; feuilles grandes, atteignant 8 à 10 cm. de longueur, glabres excepté sur les nervures de la face inférieure, ovales, larges, cordées; limbe 5- parfois 3-lobé, lobes profonds, d'une lon-

gueur égale aux trois quarts de la longueur de la feuilte, ovales-oblongs acuminés, 2 fois plus longs que larges, les 3 nervures principales portant généralement une glande, mais parfois seulement une seule de ces nervures; inflorescence axillaire, fleurs isolées, pédoncule court, trigone; fleurs grandes; bractées ovales oblongues, presque libres, glabres, auriculées, assez profondément incisées, dents irrégulières, au nombre de 3 à 7, celles de l'extrémité supérieure plus grandes que les autres; calice glabre, crénelé, à dents très courtes, obtuses, irrégulières, portant entre les divisions des bractées 3 glandes apparentes; corolle d'une longueur égale au double de celle des bractées ou le dépassant; pétales jaunes à tache orange ou purpurine à l'étranglement, finement pubescents sur la face inférieure; capsule ovale oblongue, terminée en bec, à 3 loges; graines noires au nombre de 8 à 12 par loge, fortement agglomérées entre elles sur deux rangées, ovales, mais rendues anguleuses par suite de leur compression, lisses et possédant près du hile une touffe de petits poils courts et bruns, recouvertes de fibres longues et soyeuses peu adhérentes.

Hab. — Sénégal : Thiès, planté par les indigènes, 12 décembre 1899, n° 3 052 (A. Chevalier).

Côte d'Ivoire: Cercle de Mankono, Mankono, cultivé, 16 juin 1909, n° 21 920; cercle du Baoulé nord, environs du Nzi près de Mbayakro, 4 août 1909, n° 22 268 (A. Chevalier).

Dahomey: Savalou, 1912 introduit par l'Association cotonnière (E. Annet).

Gabon: Coton de la mission, 1864, nº 142 (Griffon du Bellay).

Obs. — Le Gossypium brasiliense est souvent confondu avec le G. barbadense sous le nom de Sea Island. Il est cultivé comme tel dans la plupart des régions cotonnières, et ses soies sont classées dans la même catégorie.

Il est très peu répandu en Afrique Occidentale où il a été introduit avec les Sea Island. Néanmoins, tout récemment, l'Association Cotonnière a tenté de l'acclimater au Dahomey sous le nom de coton de Nouvelle Calédonie.